

Ressources Humaines

NL/ASW

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 MARS 2023</p>

N° 19

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article 313-1,

Vu le tableau de l'effectif des postes,

Vu les déclarations de création de postes faites auprès du Centre de Gestion,

Considérant la réussite d'agents à l'examen professionnel de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe d'une part et à l'examen d'Ingénieur d'autre part,

Considérant le recrutement d'agents par voie de mutation et la modification du temps de travail d'un agent,

Considérant que les besoins des services le justifient,

Il est proposé de créer :

- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale Principal 2ème classe à TC (soit 1 poste créé)
- 1 poste de Rédacteur Principal 2ème classe à TC (soit 1 poste créé)
- 1 poste d'Ingénieur à TC (soit 2 postes créés)
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal 2ème classe : 1 à TC et 1 à TNC 31/35 (soit 58 postes créés dont 22 postes à TNC créés : 5 à TNC 34/35, 1 à TNC 31/35, 1 à TNC 28/35, 1 à TNC 23/35, 1 à TNC 22/35, 1 à TNC 18/35, 2 à TNC 17/35, 1 à TNC 15/35, 1 à TNC 8/35, 4 à TNC 7/35 et 4 à TNC 6/35)